

# DÉCHETS LEVÉS PAR LA COMMUNE



**Pour les quartiers non équipés de conteneurs enterrés :**  
**Les ordures ménagères sont à déposer dans un conteneur.**  
**Les conteneurs sont à sortir le matin du ramassage avant 7 h.**

Lundi : toute la commune, Sauverny inclus.  
Vendredi : toute la commune, sans Sauverny.

**Pour les jours fériés : voir calendrier.**



Les déchets de jardin sont à déposer dans un conteneur pour ce type de déchets, le matin du ramassage avant 7 h. **L'utilisation de sacs en plastique est interdite.** Les déchets de jardin sont levés tous les mardis en mode porte-à-porte. Les branches doivent être mises en fagots d'une longueur maximale de 1,5 m et ne pas peser plus de 15 kg ; la section des branches ne doit pas excéder 10 cm.

**Pour les jours fériés : voir calendrier.**

**Les déchets végétaux engendrés par la taille de platanes doivent être jetés à la poubelle avec les ordures ménagères pour être incinérés afin de lutter ainsi contre la propagation de la maladie du chancre coloré du platane.**

Les sapins de Noël, **sans décoration**, peuvent être levés durant le mois de janvier à l'occasion de la levée hebdomadaire des déchets végétaux de jardin.



**La ferraille est à déposer, le matin du ramassage avant 7 h, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.**

Le terme « ferraille » recouvre les déchets suivants : tous les objets métalliques, mais aussi les frigos, fours, cuisinières, congélateurs, lave-vaisselle, sèche-linge, lave-linge, câbles électriques, appareils électroménagers, ordinateurs, imprimantes, écrans, appareils électroniques, TV, vélos, cyclomoteurs, scooters.

**Entre les levées mensuelles, la ferraille est à transporter à l'espace de récupération des Chânats à Bellevue (voir PLAN I).**



**Les déchets encombrants des habitants de Versoix sont à déposer, le matin du ramassage avant 7 h, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.**

Le terme « déchets encombrants » recouvre les déchets suivants : canapés, lits, fauteuils, matelas, armoires, meubles, objets ménagers volumineux (dont l'essentiel de la matière est du bois et/ou du plastique) et le mobilier de jardin (en bois ou en plastique).

**Entre les levées mensuelles, les déchets encombrants sont à transporter à l'espace de récupération des Chânats à Bellevue (voir PLAN I).**